



Juridikthon

PARTAGER - INNOVER - EXPÉRIMENTER

DOSSIER DE PRESSE

Juridikthon : l'Anact et des entreprises font
plancher 22 étudiants en droit et 18 experts sur
des thématiques d'innovation organisationnelle

Myriam El Khomri remet le prix du premier Juridikthon organisé par l'Anact et le DoTank, avec la participation du Master II Droit du travail et de l'emploi de l'Université de Toulouse.

Les 2 et 3 mars derniers, l'Anact a organisé le premier « Juridikthon », en partenariat avec le DoTank, living lab des entreprises moyennes, et le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de l'université de Toulouse. Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a remis le prix de la meilleure innovation organisationnelle ce lundi 6 mars.

Six équipes, composées de quatre étudiants, de deux chargés de mission du réseau Anact-Aract et d'un avocat en droit social, ont concouru pendant deux jours dans un format « hackathon » pour répondre aux problématiques de 7 entreprises volontaires. Des experts de tous horizons — services du ministère du Travail, organismes de prévention, enseignement supérieur, organisations syndicales et professionnelles — les ont accompagnés pour les aider dans leurs travaux. L'événement a mobilisé au total plus d'une centaine de personnes.

Objectif : faire construire un cadre juridiquement sécurisé dans lequel développer des pratiques sociales innovantes. Ceci en favorisant le **rapprochement dedeux mondes traditionnellement cloisonnés, celui des juristes (avocats, juristes d'entreprise...) et celui des spécialistes des organisations et relations de travail** (ingénieurs, ergonomes, sociologues...).

Les 6 équipes ont présenté leur projet à un jury présidé par Yves Struillou, Directeur Général du Travail, qui a délibéré le vendredi 3 mars. Le prix du

jury du premier Juridikthon a été décerné à l'équipe composée de Cindy Diaz, Bénédicte Roux et Julie Samarra, pour un projet portant sur la régulation de la charge de travail.

Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a remis le prix à l'équipe vainqueur ce lundi 6 mars.

Deux « coups de coeur » ont également été attribués :

Un par Wolter Kluwers France à l'équipe composée de Marion Esparell, Camille Flandin, Elisa Moreno et Sabrina Vissio, pour un projet portant sur l'optimisation du fonctionnement des instances de dialogue social.

Un second par le DoTank, Middle Next et Malakoff Médéric à l'équipe composée de Clara Ben Soussan, Loïs Nitre et Faustine Thellier pour un projet portant sur la fusion des instances représentatives du personnel.

L'Anact, le DoTank et les entreprises participantes lanceront dans les semaines à venir, avec le soutien de la Direction Générale du Travail, les expérimentations de terrain conçues par les équipes lauréates afin de tester et évaluer les solutions produites dans le cadre du Juridikthon.

Le Juridikthon, c'est quoi ?

Les 2 et 3 mars derniers, l'Anact a organisé le premier « Juridikthon », en partenariat avec le DoTank, living lab des entreprises moyennes, et le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de l'université de Toulouse. Il a réuni dans les locaux de l'Anact à Lyon plus de 130 participants.

Pourquoi le Juridikthon ?

Les entreprises font face à de multiples enjeux qui interrogent en continu l'organisation du travail, la politique de ressources humaines et le dialogue social. Les entreprises moyennes, souvent dynamiques et innovantes, peinent particulièrement à concilier contraintes économiques, mise en conformité juridique et aspirations des salariés. Sur des sujets particulièrement complexes à encadrer comme le télétravail, le droit à la déconnexion, la charge de travail ou l'organisation des instances représentatives du personnel, la capacité des acteurs à soutenir un dialogue social est souvent mise à l'épreuve.

Au travers des démarches expérimentales qu'elle conduit avec les entreprises, l'Anact est amenée à traiter ces sujets émergents (charge de travail, déconnexion, télétravail, reconnaissance et engagement au travail) qui sont par nature peu bordés juridiquement. L'absence de cadrage juridique peut entraîner des réticences à développer les pratiques innovantes issues de ces expérimentations. En ce qui les concerne, les juristes construisent des accords dont ils savent garantir la conformité réglementaire mais dont le contenu et la portée réelle sont souvent amoindris par leur faible ancrage dans les pratiques réelles du terrain ou par la difficulté de qualifier rigoureusement des notions émergentes ou subjectives telles que la charge de travail, la reconnaissance, la déconnexion...

C'est pour tenter de concilier innovation sociale et sécurisation juridique que l'Anact, en partenariat avec le DoTank et le master 2 « Droit du travail et de l'emploi » à Toulouse a organisé le « Juridikthon ».

Le concept :

Faire construire un cadre juridiquement sécurisé dans lequel développer des pratiques sociales innovantes. Ceci en favorisant le **rapprochement de deux mondes traditionnellement cloisonnés, celui des juristes**

(avocats, juristes d'entreprise...) **et celui des spécialistes des organisations et relations de travail** (ingénieurs, ergonomes, sociologues...).

De caractère expérimental, ce concours a permis de prouver l'efficacité de la collaboration entre juristes et spécialistes des organisations et relations de travail. en témoignent les solutions proposées par les équipes lauréates.

Le déroulé :

6 équipes étaient en concurrence pour construire en 2 jours des réponses organisationnelles à 7 situations réelles d'entreprises de taille moyenne. Les solutions proposées devant s'appuyer sur un cadre réglementaire sécurisé.

Chaque équipe était composée de :

3 ou 4 étudiants du Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de Toulouse

2 chargés de mission du réseau Anact-Aract

1 avocat en droit social.

Les équipes ont disposé d'une note synthétisant la problématique ou le projet de l'une des entreprises participantes, d'informations la concernant (données économiques, sociales, histoire) et de ressources documentaires mises à disposition par l'Anact. Les représentants des entreprises impliquées sont intervenus à deux reprises pour apporter les éléments de contexte nécessaires à la production d'une réponse adaptée.

Des experts de tous horizons — services du ministère du Travail, organismes de prévention, enseignement supérieur, organisations syndicales et professionnelles, école d'informatique — les ont accompagnés pour les aider dans leurs travaux, mobilisant au total plus de 130 personnes.

Les projets ont été présentés au jury présidé par le Directeur Général du Travail, Yves Struillou, le vendredi après-midi qui a ensuite délibéré.

Le lundi 6 Myriam El Khomri a remis son prix à l'équipe gagnante.

Le lauréat du Juridikthon



Le prix du jury final du Juridikthon a été attribué à l'équipe **« Régulation du temps et de la charge de travail »**, sujet qui répond pleinement aux préoccupations actuelles des entreprises. Pour sortir des face à face qui fragilisent le management intermédiaire et les salariés, ils ont proposé une démarche collective, complète et outillée afin de réguler les excès et d'engager des mesures d'anticipation. Les membres du Jury final ont salué la profondeur dans les réponses proposées, le caractère innovant et transférable.

Afin de mieux tenir compte des enjeux de sécurisation des accords collectifs et de prévenir les RPS, l'équipe a développé une méthode de régulation de la charge de travail, nommée le R2CT : le régulateur collaboratif de la charge de travail.

La charge de travail peut faire l'objet d'appréciations contradictoires, le temps de travail ne la définit pas entièrement et elle ne correspond pas seulement aux objectifs de production. De plus le développement du forfait-jours a fait l'objet de contentieux juridiques qui ont invalidé certaines conventions par l'incapacité à maîtriser le temps de travail.

Il devient nécessaire de donner les moyens aux entreprises d'évaluer et de réguler la charge pour sécuriser ces dispositifs de forfait-jours qui connaissent un déploiement

important. La régulation de la charge de travail ne s'improvise pas. Il faut des outils d'alerte mais aussi des moyens pour permettre aux acteurs de corriger, adapter et trouver de meilleurs équilibres entre ce qui est demandé (la charge prescrite) et ce qu'il est possible d'effectuer (la charge réelle) dans les situations concrètes de travail. Cette méthode repose sur trois phases essentielles : préventive, réactive et corrective. L'enjeu consiste à tenir compte de toutes les dimensions de la charge de travail en dotant les acteurs de moyens concrets pour adapter les besoins de performance de l'entreprise et la santé des salariés. Il est également prévu une information consultation des représentants du personnel. Le cas échéant, cette méthode peut être intégrée à la négociation d'accords portant, par exemple, sur la QVT ou sur les RPS.

Cette méthode - le R2CT - est novatrice à plusieurs titres. C'est une démarche globale qui permet aux acteurs de terrains - salariés et management - de mieux piloter l'activité. Elle permet aussi la sécurisation de certains dispositifs de régulation du temps de travail (le forfait-jours) en évaluant systématiquement la charge de travail. La régulation sociale rejoint ainsi la nécessité d'offrir aux entreprises un environnement juridique sécurisé.

Jury et critères



Les projets de chacune des équipes ont été présentés le 3 mars lors d'une plénière puis évalués par le jury final.

Présidé par Yves Struillou, Directeur Général du Travail, le jury était composé de :

- **Christian Alliés**, Directeur, Anact Ile de France
- **Bernard Bailbe** : Directeur, INTEFP
- **Françoise Champeaux**, Rédactrice en chef, Semaine sociale Lamy
- **Lise Casaux**, Directrice, Master II Droit du Travail et de l'Emploi de Toulouse
- **Yves Corvaisier**, Directeur, Carsat Auvergne Rhône-Alpes
- **Philippe Maussion**, Secrétaire confédéral, CFTD
- **Pierre-Yves Gomez**, professeur, directeur de l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises, EMLyon
- **David Jacotot**, Maître de conférences, Université de Bourgogne
- **Hervé Lanouzière**, Directeur Général, Anact
- Un représentant, CGT Auvergne-Rhône-Alpes
- **Philippe Nicolas** : Directeur, Direccte région Auvergne Rhône-Alpes

- **Bernard Ollivier** : Président, Conseil d'Administration Anact, PDG, Alpine
- **Yves Struillou** (Président) : Directeur Général du Travail
- **Pierre-Yves Verkindt**, Professeur à l'école de Droit de la Sorbonne, Université Paris 1
- **Caroline Weber** : Directrice Générale, Middenext

Les **critères d'évaluation** étaient les suivants :

- **Caractère innovant** de l'évolution organisationnelle
- **Sécurisation juridique**
- Mise en expérimentation rapide (**qualité et faisabilité**)
- **Transférabilité**
- **Pluridisciplinarité et synergie** des expertises

Equipes, projets et thématiques de travail

Equipe 1



Composition de l'équipe :

Avocat en droit social : Grégory Bucheton, Fidal.

Etudiants : Sofiene Ahidi, Myriam El Yacoubi, Myriam Fernandez, Alexia Rosset

Chargés de mission Anact-Aract : Karine Babule, Chantal Prina

Thématique de travail : Télétravail

Equipe 2 : Coup de coeur du DoThank



Composition de l'équipe :

Avocat en droit social : André Derue, Barthelemy Avocats

Etudiants : Clara Ben Soussan, Loïs Nitre, Faustine

Thellier

Chargés de mission Anact-Aract : Agathe Dodin, François Jutras

Thématique de travail : Fusion des instances

Equipe 4



Composition de l'équipe :

Avocat en droit social : Olivier Pouey, Carler France

Etudiants : Charline Berthaut, Julie Cavallera, Grégoire Dupuy, Benjamin Marques

Chargés de mission Anact-Aract : Alex Picault, Vincent Mandinaud

Thématique de travail : La régulation du temps et de la charge de travail

Equipe 5 : Coup de coeur de Wolters Kluwer

Equipes, projets et thématiques de travail



Fidélité
Étudiants : Roxanne Compans, Marie Sahun, Juliette Cannaert, Nine Ugartemendia
Chargés de mission Anact-Aract : Ségolène Journoud, Sinead Abbott

Thématique de travail : Refonte organisationnelle et qualité de vie au travail

Composition de l'équipe :

Avocat en droit social : Georges Meyer de Delgado
Meyer avocats

Étudiants : Marion Esparel, Camille Flandin, Elisa Moreno, Sabrina Vissio

Chargés de mission Anact-Aract : Marylène Coppi
Béatrice Sarazin

Thématique de travail : Optimisation du fonctionnement des instances de dialogue social

Equipe 6



Composition de l'équipe :

Avocat en droit social : Antoine Jouhet,

Les partenaires du Juridikthon

Le Do Tank

Living lab des entreprises moyennes (association loi 1901) est né en 2016 pour produire des connaissances sur la réalité des entreprises moyennes, contribuer au renouvellement des pratiques et donner de la consistance à la responsabilité des entreprises. En privilégiant l'expérimentation avec et pour les entreprises moyennes, le Do Tank prolonge et amplifie l'action de Middenext (association des entreprises moyennes cotées en Bourse) ; celle-ci a déjà eu l'occasion de prouver, avec l'appui scientifique de l'IFGE (Institut Français de Gouvernement des Entreprises), que la méconnaissance des spécificités des entreprises moyennes produit des règles soumises à l'effet Gulliver (pensées pour les grandes entreprises) en matière de gouvernance, inappropriées pour prendre en charge leurs situations. Aujourd'hui, en partenariat avec le DoTank, Middenext étend son action sur le champ de la performance sociale avec pour objectif d'être propositif et contribuer à la production d'une régulation plus ajustée.

Les fondateurs de LeDoTank sont des professionnels confirmés qui confrontent leurs points de vue et leurs travaux depuis de longues années. Ils partagent un goût prononcé pour les aventures professionnelles qu'engendre l'intérêt pour les entreprises, saisies à hauteur des hommes et des femmes, qui les créent, les dirigent ou qui y travaillent. Ils sont convaincus que les propositions novatrices, répondant à la fois à des problématiques d'action dans les entreprises et susceptibles d'être reconnues par le monde académique, ne naissent qu'immergées dans des projets collectifs singuliers, où les disciplines, les praticiens, les experts et les chercheurs travaillent ensemble, et non à côté.

Les partenaires de LeDoTank sont des entreprises ou des organisations à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun. Des entreprises membres de l'association Middenext (les entreprises moyennes cotées), et de l'APM (association pour le progrès du management, rassemblant 7500

PME et ETI) soutiennent et participent aux initiatives de LeDoTank.

Contact : contact@ledotank.com

Le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de l'Université Toulouse Capitole

Dirigé par Lise Casaux, professeur de droit privé et sciences criminelles forme chaque année un vingtain de juristes spécialisés de haut niveau. Le parcours pédagogique se caractérise par une triple approche du droit social : conceptuelle, méthodologique et pratique. Les enseignements et séminaires sont assurés par une équipe pédagogique composée à la fois d'universitaires et de professionnels (avocats, conseils et juristes d'entreprises, inspecteurs du travail...) de façon à ce que chaque question puisse être également traitée sous un angle pratique.

Les juristes issus de ce parcours sont formés à :

- effectuer rapidement une recherche sur tout sujet de droit social qu'aurait à connaître une entreprise ou un cabinet et d'exposer sous forme claire et structurée le résultat de leur recherche ;
- accompagner des projets juridiques sécurisés du point de vue des règles sociales ;
- veiller au respect des règles sociales dans les entreprises ou institutions employeurs (contrats de travail, déclarations sociales, négociations collectives...) ;
- monter et suivre des dossiers contentieux ;
- favoriser le règlement des litiges.

Évalué par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) en 2010, le Master bénéficie d'un classement A+ mention excellent (groupe restreint des meilleurs masters délivrés par les universités françaises).

Contact : Lise Casaux, directrice du Master 2, Lise.Casaux@ut-capitole.fr

Quelques retours d'experts

«La formule est tout simplement géniale, le concept innovant, la démarche très intéressante. A reproduire rapidement !»

Antoine Jouhet, Avocat en droit du travail, Fidal.

«Les thématiques de travail du Juridikthon sont très porteuses d'avenir»

Jerôme Chardeyron, Directeur des Risques Professionnels et de la Santé au Travail de la Carsat Rhône-Alpes, Carsat.

«Une formule adaptée dans un contexte où l'on avait besoin de nouveauté de réfléchir, à plusieurs, de manière nouvelle et libre.»

Antoine Jouhet, Avocat en droit du travail, Fidal.

«Une initiative intéressante car nous sommes partis de cas réels d'entreprise construits avec des DRH d'entreprise»

Boris Viellard, Chargé de mission RPS à la direction générale du travail.

«Une formule intensive qui permet de déboucher sur des choses très concrètes. C'est vraiment impressionnant !»

Noël Quipourt, responsable d'unité de contrôle dans l'Unité Départementale du Var, INTEFP.

«Les thématiques abordées sont celles qui sont au coeur des mutations du travail. J'ai trouvé intéressant que partant de ces problèmes de mutations du travail on arrive à poser des questions sur l'organisation des entreprises.»

Noël Quipourt, responsable d'unité de contrôle dans l'Unité Départementale du Var, INTEFP.

«Mettre ensemble des étudiants dans une pluridisciplinarité avec des avocats et des services de prévention, ça a vraiment du sens»

David Chauvin, inspecteur du travail en Haute-Savoie, INTEFP.

Retour en images



Juridikthôn

PARTAGER - INNOVER - EXPÉRIMENTER

En partenariat avec
leDoTank
LABORATOIRE D'INNOVATION







Le réseau Anact-Aract

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif créé en 1973 et placé sous la tutelle du ministère en charge du Travail.

Basée à Lyon, l'Anact pilote un réseau de 17 Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), présentes sur tout le territoire. Chaque association décline, en région, les missions permanentes et priorités d'intervention définies par la gouvernance de l'Agence.

Missions de l'Anact : faire des conditions de travail un levier de performance L'Anact est présente aux côtés des entreprises et des salariés pour que l'amélioration des conditions de travail permette de concilier satisfaction au travail et performance économique.

- Elle développe et propose des démarches, méthodes et outils issus des retours d'expérience de projets pilotes conduits avec tous les acteurs de l'entreprise permettant d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail.
 - Elle diffuse ces démarches et méthodes en outillant particulièrement tous ceux (consulaires, experts comptables, consultants, organisations professionnelles, ...) qui accompagnent, forment et informent les entreprises au quotidien.
 - Elle conduit une activité de veille et d'étude sur les enjeux et les risques liés aux conditions de travail afin d'aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à mieux appréhender les besoins émergents pour éclairer leurs choix et leurs prises de décision.
- Gouvernance de l'Anact

- Le conseil d'administration tripartite de l'Anact comprend des représentants des organisations d'employeurs, des organisations de salariés et de l'État. Il délibère sur les objectifs stratégiques pluriannuels, le programme de travail, le budget, les conditions générales d'emploi, etc.
- Le conseil scientifique est composé de personnalités du monde de la recherche en sciences humaines et sociales, d'experts des questions d'organisation du travail et de responsables scientifiques d'institutions partenaires. Il donne un avis sur le programme de travail de l'Anact, contribue au suivi et à l'évaluation des actions conduites et assiste l'Anact dans ses missions d'anticipation de l'évolution des conditions de travail et dans l'élaboration de projets.